

FORMATION RGPD 2 - Initier la mise en conformité

PROGRAMME

Quels sont les outils, comment planifier et définir le plan d'actions pour la mise en conformité du RGPD ?
(Règlement Général sur la Protection des Données)

Le règlement sur la protection des données à caractère personnel introduit de nouvelles obligations pour les entreprises et de nouveaux droits pour les citoyens européens dont les modalités de mise en œuvre entrent en application à partir du 25 mai 2018.

CONTENU

Mise en œuvre de la démarche de mise en conformité RGPD

- Rappel des principes clé du RGPD
- Construire le registre des traitements
- Gérer les risques
- Élaborer une politique de protection des données
- Formaliser les procédures de respect des droits des personnes
- Concevoir une politique de sécurité des données et la mise en place d'une politique de conservation des données

Définir et planifier le plan d'actions RGPD

- Les actions à prévoir pour se mettre en conformité
- La démarche pour mettre en œuvre le plan d'actions
- Le suivi après la mise en conformité

OUTILS

- Exemple de registre de traitement des données personnelles
- Exemple de plan d'actions
- Check-list du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

OBJECTIFS

Déployer la démarche de mise en conformité RGPD en utilisant les outils mis à disposition.

Moyens Pédagogiques

La formation alterne présentation de fondamentaux théoriques et exercices. Les échanges entre participants et l'expérience du formateur facilitent l'intégration du contenu

Validation des objectifs

Exercices appliqués pour apprécier l'acquisition des compétences (quizz).

Suivi et évaluation

Attestation de fin de formation : Pour l'obtenir, le stagiaire doit avoir assisté à l'ensemble de la formation et avoir élargé la feuille de présence. Cette formation ne fait pas l'objet d'évaluation des acquis.

Pré-requis

Connaissances des fondamentaux du RGPD

Public

Délégué à la protection des données
Toute personne concernée par le traitement des données à caractère personnel (marketing, RH, ...)

Durée

1 journée – 7 heures

Tarif

- **Adhérents**
Inter-entreprises : 450€ net/jour/personne
Intra-entreprise : 1200 net/jour + frais
- **Non adhérents**
Inter-entreprises : 550 net/jour/personne
Intra-entreprise : 1400€ net/jour + frais

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 19899 92 auprès du préfet de région d'Île de France